
COLLÈGE BORÉAL
éducation • innovation • recherche



LA CITÉ 
LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS
ET DE TECHNOLOGIE

ONCAT
Projet 2016-35

Parcours de transferts des programmes de La Cité et du Collège Boréal
vers deux programmes de l'Université St-Paul



Rapport final
Février 2017

Liste des participants et des établissements partenaires

Université Saint-Paul

Jean-Marc Barrette
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Pauline Bélanger
Gestionnaire des programmes d'études et des projets stratégiques

Dr. Aliaa Dakrouy
Directrice et professeur à l'École des communications sociales

Jean-François Rioux
Directeur et professeur à l'École d'Études de conflits

Sophie Cloutier
Professeur en Éthique publique

Cynthia Bilodeau
Directrice et professeur en Relations humaines et spiritualité

Collège La Cité

Lise Frenette
Gestionnaire, Projets spéciaux

Joseph Aghaby
Chargé de projets

Collège Boréal

Jocelyne Bédard
Gestionnaire de projets

Contacts

Université Saint-Paul

Pauline Bélanger
Gestionnaire des programmes d'études et des projets stratégiques
Bureau du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche
222, rue Main
Ottawa, ON K1S 1C4
Tél. : 613-236-1393, poste 2014

Collège La Cité

Lise Frenette
Gestionnaire, Services d'appui aux projets spéciaux
801, promenade de l'Aviation
Ottawa, ON K1K 4R3
Tél. : 613-742-2493, poste 2023

Collège Boréal

Jocelyne Bédard
Gestionnaire de projets
21, boulevard LaSalle
Sudbury, ON P3A 6B1
Tél. : 1-800-361-6673, poste 2240

Table des matières

1-	Sommaire	5
2-	Intention et objectifs du projet	5
3-	Élaboration des parcours de transfert	6
4-	Parcours de transferts élaborés	8
4.1	Parcours élaborés vers le programme Relations humaines et spiritualité de l'Université Saint-Paul.....	8
4.2	Parcours élaborés vers le programme Éthique publique de l'Université Saint-Paul	9
4.3	Parcours élaborés vers le programme Communications sociales de l'Université Saint-Paul.....	10
4.4	Parcours élaborés vers le programme Études de conflits	10
5-	Parcours de transfert modifiés	11
6-	Meilleures pratiques et enseignement	11
6.1	Meilleures pratiques.....	11
6.2	Enseignement.....	12
7-	Sommaire des articulations établies	12
	Annexes	14

1- Sommaire

Trois établissements ont participé à ce projet soit l'Université Saint-Paul (USP), le Collège La Cité (LC) et le Collège Boréal (CB). Les trois partenaires avaient collaboré ensemble en 2015 à une première entente qui a permis le développement de plusieurs parcours vers trois programmes de l'USP : *Relations humaines et spiritualité*, *Études de conflits* et *Communications sociales*.

En 2016, un nouveau projet visait à développer de nouveaux parcours de transfert vers trois programmes de l'USP : *Relations humaines et spiritualité*, *Éthique publique* et *Communications sociales*. Dix programmes collégiaux communs entre les deux collèges et deux programmes uniques à chacun des collèges étaient partie prenante au développement de ces nouveaux parcours (voir le tableau à la page suivante).

L'ensemble des ententes soumises dans la proposition de projet en janvier 2016 ont été réalisées. En plus, nous avons développé huit parcours qui n'étaient pas prévus dans ce projet à la demande des directions des programmes collégiaux. Grâce à la grande ouverture de l'USP les requêtes ont été analysées et accordées, ce qui a permis de dépasser nos objectifs.

Les programmes collégiaux suivants bénéficient d'une toute première entente avec l'USP : *Éducation en services à l'enfance* (LC, CB), *Gestion des ressources humaines – postdiplôme* (CB), *Soins paramédicaux* (LC, CB), *Parajuriste* (LC) et *Techniques de travail social – gérontologie* (LC).

Le travail rigoureux et constant des différentes équipes de travail a permis de réaliser ce projet avec succès grâce entre autres à l'établissement de processus fluides et d'une communication régulière entre les différents intervenants.

Les équipes espèrent pouvoir poursuivre sur leur lancée dans un avenir rapproché.

2- Intention et objectifs du projet

L'objectif du projet, tel qu'approuvé, était de développer des parcours de transfert fondés sur le principe du 2 + 2, entre trois programmes de l'USP et dix programmes distincts des Collèges LC et CB.

Les parcours de transferts 2 + 2 font en sorte que la formation d'un programme collégial est reconnue pour deux ans ou 60 crédits et l'étudiant doit compléter sa formation universitaire en 2 ans en obtenant 60 crédits.

Les arrimages proposés étaient les suivants :

Programmes de l'USP	Programmes de LC	Programmes du CB
Relations humaines et spiritualité	Éducation en services à l'enfance Techniques d'éducation spécialisée Techniques de réadaptation et de justice pénale	Éducation en services à l'enfance Études sur la paix et les conflits Gestion des ressources humaines Techniques d'éducation spécialisée

Éthique publique	Éducation en services à l'enfance Soins paramédicaux Techniques de réadaptation et de justice pénale Techniques de travail social Techniques de travail social – gérontologie Techniques des services policiers Journalisme	Éducation en services à l'enfance Études sur la paix et les conflits Gestion des ressources humaines Soins paramédicaux Techniques de travail social Techniques des services policiers
Communications sociales	Techniques d'éducation spécialisée Techniques de réadaptation et de justice pénale	Techniques d'éducation spécialisée

En gras : les programmes uniques des deux collèges

Le projet initié en 2016 visait à poursuivre sur cette lancée et à développer de nouveaux parcours avec un nouveau programme de l'USP : *Éthique publique*. De plus, nous souhaitons développer de nouvelles ententes pour deux programmes uniques à chacun des collèges :

La Cité : *Techniques de travail social – gérontologie*
Techniques de réadaptation et de justice pénale

Collège Boréal : *Études sur la paix et les conflits*
Gestion des ressources humaines.

À cela s'ajoute deux programmes communs aux deux collèges qui n'avaient pas d'entente avec l'USP : *Éducation en services à l'enfance* ET *Soins paramédicaux*.

Fort de l'expérience acquise et des contacts développés en 2015, nous étions optimistes de rencontrer les objectifs fixés dans la soumission.

3- Élaboration des parcours de transfert

a) Méthodologie

La méthodologie utilisée pour élaborer ces parcours de transfert s'est développée de façon intuitive et spontanée. L'objectif des partenaires était de respecter l'indépendance des établissements tout en développant une méthode simple et efficace.

La méthode employée pour le développement des nouveaux parcours est la suivante :

1. Les chargés de projets des deux collèges acheminent à leur collègue de l'USP les documents suivants pour chacun des programmes :
 - le cursus du programme
 - la liste des compétences professionnelles terminales du programme
 - les plans de cours du programme regroupés par étape
2. La chargée de projet de l'USP prépare un tableau d'analyse qui comprend trois colonnes : les cours du programme du collège, les cours du programme de l'USP qui

sont crédités et les cours que devront suivre les étudiants (voir annexe 1). Une première analyse est effectuée par la chargée de projet de l'USP. Elle identifie les cours les plus évidents qui devraient être crédités.

3. Les documents des collèges et le tableau d'analyse sont distribués à un professeur ou une direction du programme de l'USP visé par l'entente
4. Cette personne procède à un examen des plans de cours des programmes collégiaux et détermine quels cours du programme universitaire sont équivalents, en tout ou en partie, et méritent d'être crédités.
5. La chargée de projet de l'USP prépare le formulaire qui sera acheminé au Registraire qui indique : le nom du programme et du Collège, le programme de l'USP concerné et les cours qui sont crédités (voir annexe 2). Ce formulaire est envoyé à la direction du programme pour discussion par l'équipe de professeurs et approbation.
6. Le registraire et le vice-recteur aux études de l'USP sont informés des nouveaux parcours de transfert par le formulaire signé par la direction du programme.
7. Les collèges sont informés des résultats de l'analyse et des nouveaux parcours de transfert approuvés.
8. Les partenaires se concertent pour rédiger un protocole d'entente (voir annexe 3) et la liste des cours que devront suivre les étudiants des programmes collégiaux concernés à l'USP (voir annexe 4).
9. Une conférence de presse est organisée pour annoncer les nouveaux parcours et procéder à la signature du protocole d'entente (voir annexe 5).
10. Les partenaires font la promotion des nouveaux parcours notamment sur leur site respectif et par des visites de représentants de l'USP dans des salles de classe des programmes collégiaux concernés.

b) Analyse du programme

Pour faciliter le travail d'analyse des représentants de l'USP, les principes suivants ont été établis :

1. Les cours de la formation fondamentale des baccalauréats spécialisés sont tous crédités en bloc, puisqu'ils sont considérés comme étant des cours préparatoires aux études postsecondaires destinés aux étudiants qui proviennent directement du secondaire. Il y a sept cours obligatoires et un cours au choix, parmi trois, dans la formation fondamentale. Ceci représente donc un bloc de 24 crédits qui est accordé de facto.
2. Dans le cas de la formation fondamentale, les cours crédités, le sont parce qu'ils ont été couverts dans le cadre de la formation du programme collégial. On va parfois trouver des écarts sur la façon dont des concepts et des notions sont présentées à l'université et

au collège. Néanmoins, l'évaluateur doit se poser la question, si les notions couvertes dans un cours à l'université ont été abordées au collège.

3. Finalement, des cours au choix sont crédités pour rencontrer le seuil de 30 crédits accordés

c) Processus de mise en œuvre et échéanciers

Le processus de mise en œuvre est fort simple. L'USP informe le registraire des nouveaux parcours développés et ces informations sont notifiées pour que l'étudiant diplômé d'un programme X soit admis dans un programme Y de l'USP et que les crédits prévus soient déposés dans son dossier scolaire.

Du côté des collèges, les chargés de projets informent les directions, professeurs et étudiants des nouveaux parcours développés. Des activités de promotion sont organisées pour faire connaître ces nouvelles ententes : site web, visite en salle de classe effectuée par des diplômés du Collège (« anciens » du programme d'études) qui ont bénéficié de l'arrimage et qui poursuivent leurs études à l'USP.

4- Parcours de transferts élaborés

L'ensemble des ententes prévues en 2016 ont été développées. Huit parcours additionnels ont été ajoutés.

4.1 Parcours élaborés vers le programme Relations humaines et spiritualité de l'Université Saint-Paul

Les parcours de transferts mentionnés dans le projet ont tous été développés. Voici la liste des programmes et des collèges concernés :

Éducation en services à l'enfance	La Cité et Boréal
Techniques d'éducation spécialisée	La Cité et Boréal
Techniques de réadaptation et de justice pénale	La Cité
Études sur la paix et les conflits	Boréal
Gestion des ressources humaines – postdiplôme	Boréal

Deux ententes qui n'avaient pas été annoncées dans le projet ont été développées :

Parajuriste	La Cité
Techniques de travail social – gérontologie	La Cité

Le premier programme est apparenté à Adjoint juridique et le second à Techniques de travail social. Ces ajouts ont été réalisés à la demande des coordonnateurs des deux programmes (Parajuriste et Gérontologie) voulant faire bénéficier aux étudiants ce parcours de transfert des plus avantageux.

L'analyse des plans de cours des programmes collégiaux a été effectuée par les professeurs du programme de l'Université. Pour la grande majorité des ententes, les cours de la formation

fondamentale ont été reconnus, ce qui représente environ 24 crédits universitaires. Les cours de la formation disciplinaire correspondant à des sujets couverts par la formation collégiale ont été crédités. Finalement, des cours au choix ont été crédités pour parvenir au seuil de 60 crédits accordés.

Cette entente va permettre aux diplômés des collèges de compléter et parfaire leur formation dans les divers aspects des relations humaines et du counselling. Les connaissances acquises contribueront à leur permettre de mieux intégrer le marché du travail notamment dans des organismes humanitaires, communautaires, les écoles et milieux ecclésiastiques.

4.2 Parcours élaborés vers le programme Éthique publique de l'Université Saint-Paul

Les parcours de transferts mentionnés dans le projet ont tous été développés. Voici la liste des programmes et des collèges concernés :

Éducation en services à l'enfance	La Cité et Boréal
Soins paramédicaux	La Cité et Boréal
Techniques de travail social	La Cité et Boréal
Techniques des services policiers	La Cité et Boréal
Journalisme	La Cité
Techniques de réadaptation et de justice pénale	La Cité
Techniques de travail social – gérontologie	La Cité
Études sur la paix et les conflits	Boréal
Gestion des ressources humaines – postdiplôme	Boréal

Une entente qui n'avait pas été annoncée dans le projet s'est ajoutée :

Techniques d'éducation spécialisée	La Cité et Boréal
------------------------------------	-------------------

Les professeurs du programme de La Cité ont demandé l'ajout de cette entente en raison de l'affinité et la belle complémentarité entre les deux programmes. Ils ont fait valoir que les éducateurs spécialisés sont de plus en plus confrontés à des situations qui font appel à des notions morales et éthiques.

L'analyse des plans de cours des programmes collégiaux a été réalisée par les professeurs et la direction du programme de l'Université. Pour l'ensemble des ententes, 24 crédits de la formation fondamentale ont été accordés. À cela s'ajoute entre 3 crédits (Journalisme) et 12 crédits (Éducation en services à l'enfance, Gérontologie, Techniques des services policiers) de la formation disciplinaire. Les cours au choix du programme universitaire ont été accordés pour rencontrer le seuil de 60 crédits reconnus.

Cette entente permettra aux diplômés de 10 programmes des deux collèges d'être mieux outillés pour entrer sur le marché du travail. Les notions et aptitudes développées dans le cadre de leur formation leur permettront d'intégrer des considérations éthiques dans leurs interventions professionnelles et personnelles. Ces personnes se démarqueront par leur point de vue éclairant et apprécié.

4.3 Parcours élaborés vers le programme Communications sociales de l'Université Saint-Paul

Les parcours de transferts mentionnés dans le projet ont tous été développés. Voici la liste des programmes et des collèges concernés :

Techniques d'éducation spécialisée	La Cité et Boréal
Techniques de réadaptation et de justice pénale	La Cité

Deux ententes qui n'avaient pas été annoncées dans le projet ont été développées :

Parajuriste	La Cité
Techniques de travail social – gérontologie	La Cité

Tel que mentionné précédemment, le premier programme est apparenté à Adjoint juridique et le second à Techniques de travail social. Comme pour l'entente avec Relations humaines et spiritualité, les coordonnateurs des deux programmes (Parajuriste et Gérontologie) ont demandé que leur programme puisse bénéficier de cette entente.

La directrice du programme de communications sociales a procédé à l'analyse des plans de cours des programmes collégiaux. L'ensemble des cours de la formation fondamentale ont été accordés à la grande majorité des programmes collégiaux. Dans le cas de Parajuriste, par exemple, les étudiants devront suivre quatre cours de la formation fondamentale. Cette situation s'explique par le fait que les premières ententes conclues en 2015 comprenaient de la formation fondamentale. Nous allons devoir revenir sur cette situation et réviser au besoin.

L'entente conclue en Communication sociales permettra aux diplômés de parfaire leurs talents de communicateurs. Ils auront la possibilité de travailler comme porte-parole, relationniste ou journaliste tout en ayant une expertise théorique et pratique dans un domaine technique.

4.4 Parcours élaborés vers le programme Études de conflits

Trois parcours ont été développés entre des programmes collégiaux et le programme Études de conflits de l'Université Saint-Paul. Ces nouveaux parcours qui ne faisaient pas partie du projet déposé sont les suivants :

Parajuriste	La Cité
Techniques de réadaptation et de justice pénale	La Cité
Techniques de travail social – gérontologie	La Cité

Ce sont les coordonnateurs des programmes qui ont demandé, au nom de leurs étudiants, le développement de ces nouveaux parcours.

L'analyse des plans de cours des programmes des collèges a été faite par le directeur du programme. L'ensemble des cours de la formation fondamentale ont été crédités ce qui représente 24 crédits. Les cours de la formation disciplinaire ont été crédités lorsqu'ils correspondaient à des cours du collégial. Dans les trois ententes signées, les étudiants devront obtenir 48 crédits en formation disciplinaire et 12 crédits de cours au choix.

Pour les étudiants des trois programmes, la formation en Études de conflits constitue une corde de plus à leur arc, pour faire leur entrée sur leur marché du travail. Ces étudiants auront l'expertise pour déterminer les causes d'un conflit entre des individus et participer à sa résolution, à la satisfaction de tous.

5- Parcours de transfert modifiés

Des modifications ont été apportées en 2016-2017 à six ententes pour en faire des 2 + 2, c'est-à-dire : 60 crédits accordés et 60 crédits à aller chercher à l'Université Saint-Paul. Les changements apportés sont les suivants :

Programmes de l'Université Saint-Paul	Programmes collégiaux	Collèges	Modification du nombre de crédits accordés
Communications sociales	Publicité et communication marketing	La Cité	De 45 à 60 CR
Communications sociales	Radio	La Cité	De 42 à 60 CR
Études de conflits	Adjoint juridique	La Cité Boréal	De 45 à 60 CR
Relations humaines et spiritualité	Adjoint juridique	La Cité Boréal	De 45 à 60 CR

Pour parvenir à une augmentation des crédits accordés, le nombre de cours de la formation fondamentale crédités s'est accru et au besoin, des cours au choix ont également été crédités. Ainsi, la presque totalité des ententes entre les collèges et l'Université Saint-Paul sont des 2 + 2. Il ne reste que l'entente entre Techniques d'éducation spécialisée et le programme Études de conflits qui ne reconnaît que 30 crédits et l'étudiant doit aller chercher 90 crédits. Cette situation sera corrigée de 2017-2018.

6- Meilleures pratiques et enseignement

6.1 Meilleures pratiques

La communication entre les responsables des ententes des établissements est cruciale. Ces échanges doivent être directs, dynamiques et constants. Ces personnes agissent également comme courroie de transmission à l'interne avec les professeurs, directeurs de programmes et gestionnaires.

Nous nous sommes doté d'un outil pour faciliter les échanges entre les responsables des ententes. Un espace virtuel pour déposer et modifier les fichiers de travail a été créé (*DropBox*), ce qui a facilité grandement le travail et a permis d'arrêter de transmettre des fichiers par courriel.

Par ailleurs, les partenaires ont convenu que les nouvelles ententes seraient d'une durée d'un an, renouvelables automatiquement. Auparavant, les ententes étaient d'une durée de 5 ans. Au terme de ce délai, il fallait rédiger un protocole pour renouveler une entente en cours. Cette nouvelle approche évitera de devoir rédiger un nouveau protocole pour des ententes qui viennent à terme. Outre les ententes signées cette année, nous avons amendé les ententes des années précédentes pour mentionner qu'elles sont maintenant d'une durée d'un an, renouvelables automatiquement tous les ans (Voir l'annexe 6).

6.2 Enseignement

Il est important que les professeurs et directions des programmes de l'Université rencontrent leurs collègues des collèges pour discuter des ententes possibles. Un tel échange permet souvent de laisser tomber les dernières résistances ou réserves à l'endroit des ententes d'arrimage. Les professeurs des établissements partenaires découvrent la complémentarité entre leurs programmes et les bénéfices pour les étudiants qui désirent poursuivre leur cheminement scolaire vers l'université.

Les directions des programmes de l'Université doivent être mobilisées le plus tôt possible pour effectuer le travail. La préparation des tableaux d'analyse facilite grandement leur travail et est très apprécié.

7- Sommaire des articulations établies

Ententes conclues entre l'Université Saint-Paul et les collèges La Cité et Boréal - 2016

No	Programmes de l'Université Saint-Paul	Programmes collégiaux	Collège
1	Communications sociales	Parajuriste	La Cité
2	Communications sociales	Techniques de réadaptation et de justice pénale	La Cité
3	Communications sociales	Techniques de travail social - gérontologie	La Cité
4	Communications sociales	Techniques d'éducation spécialisée	Commun
5	Éthique publique	Éducation en services à l'enfance	Commun
6	Éthique publique	Études sur la paix et les conflits	Boréal
7	Éthique publique	Gestion des ressources humaines – postdiplôme*	Boréal
8	Éthique publique	Journalisme	La Cité
9	Éthique publique	Soins paramédicaux	Commun
10	Éthique publique	Techniques de réadaptation et de justice pénale	La Cité

11	Éthique publique	Techniques de travail social	Commun
12	Éthique publique	Techniques de travail social - gérontologie	La Cité
13	Éthique publique	Techniques d'éducation spécialisée	Commun
14	Éthique publique	Techniques des services policiers	Commun
15	Études de conflits	Parajuriste	La Cité
16	Études de conflits	Techniques de réadaptation et de justice pénale	La Cité
17	Études de conflits	Techniques de travail social - gérontologie	La Cité
18	Relations humaines et spiritualité	Éducation en services à l'enfance	Commun
19	Relations humaines et spiritualité	Études sur la paix et les conflits	Boréal
20	Relations humaines et spiritualité	Gestion des ressources humaines – postdiplôme*	Boréal
21	Relations humaines et spiritualité	Parajuriste	La Cité
22	Relations humaines et spiritualité	Techniques de réadaptation et de justice pénale	La Cité
23	Relations humaines et spiritualité	Techniques de travail social - gérontologie	La Cité
24	Relations humaines et spiritualité	Techniques d'éducation spécialisée	Commun

Annexes

- 1- Exemple d'un tableau d'analyse
- 2- Exemple du formulaire transmis au Registraire de l'USP
- 3- Protocole d'entente signé en février 2017
- 4- Liste des cours que devront suivre des diplômés de *Techniques de réadaptation et de justice pénale* de La Cité au programme de *Communications sociales* de L'USP
- 5- Communiqué de presse du 1^{er} février 2017
- 6- Amendements au Protocole d'entente de janvier 2013 et février 2015

**Tableau d'analyse – Communications sociales
Techniques de réadaptation et de justice pénale
Collège La Cité**

<i>Programme du Collège La Cité</i> <i>Techniques de réadaptation et de justice pénale</i>	<i>Équivalents St. Paul,</i> <i>Éthique publique</i>	<i>Cours à compléter à St Paul</i>
<p>Étape 1</p> <p>014859COR Éthique professionnelle 014861COR Ressources de réadaptation et de justice pénale 020518COR Sociologie et déviance 020519COR Système judiciaire et législation canadienne 020520COR Psychologie du développement humain 020521COR Interactions et interventions 022552FRA Français écrit : grammaire et compréhension de texte 022554ENL English I Cours de FGE au choix</p> <p>Étape 2</p> <p>014862COR Intervention de groupes 014867COR Criminologie 014868COR Système législatif pour les jeunes 014869COR Étude des clientèles - adultes 020524COR Approches en relation d'aide 020902COR Résolution de conflits et de crises</p>	<p>Formation fondamentale</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. HTP 1501 Courants de la pensée occidentale 2. HTP1502 Imaginaire artistique et littéraire : expressions de l'expérience humaine 3. HTP1503 Personnes, politique et planète 4. HTP1504 Foi, justice et bien commun 5. ISC2709 Pratique du français 6. ISC2714 Parole publique 7. PHI2581 Le savoir humain 8. MIS2503 Religions du monde <p>Formation disciplinaire</p> <ol style="list-style-type: none"> 9. ISC2701 Communications et organisations 10. ISC2729 Communication interpersonnelle 11. ISC3720 Stage 1 <p>Total de 33 crédits</p> <p>Cours au choix</p> <p>27 crédits</p>	<p>Formation disciplinaire (51 crédits)</p> <p>Cours obligatoires (33 crédits)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. ISC1708 Initiation aux nouveaux médias 2. ISC1710 Méthodes et recherche en communication 3. ISC2706 Médias et éthique 4. ISC2707 Introduction à la communication 5. ISC2726 Presse : Principes d'écriture 6. ISC2728 Plan de communication 7. ISC3700 Théories de la communication médiatisée 8. ISC3727 Théories des communications sociales 9. ISC3739 Introduction aux relations publiques 10. ISC4700 Argumentation et communication persuasive 11. ISC4706 Analyse d'enjeux <p>Total de 33 crédits</p>

022553FRA Rédaction technique et spécialisée
022555ENL English II

Étape 3

014864COR Dépendances
014871COR Techniques de sécurité
020523COR Étude des clientèles - jeunes
020900COR Victimologie
020901COR Psychologie et santé mentale
022609COR Planification en milieu de vie
022638COR Préparation à la carrière

Étape 4

014882PRS Séminaire d'intégration
014883STG Stage pratique

Cours optionnels (18 crédits)

6 crédits parmi (niveau 2000) :

1. ISC2713 Journalisme électronique
2. ISC2715 Son et radio
3. ISC2717 Vidéo I : les bases
4. ISC2731 Conception de la société
5. ISC2737 Questions spéciales 1 en communications sociales
6. ISC2742 Outils de la communication stratégique

6 crédits parmi (niveau 3000) :

1. ISC3701 Marketing des causes sociales
2. ISC3702 Médias et débats de société
3. ISC3705 Psychosociologie de la communication de masse
4. ISC3718 Analyse de contenu
5. ISC3731 Connaissance des médias

6 crédits parmi (niveau 4000) :

1. ISC4702 Communications sociales et médias sociaux
2. ISC4704 Interactions entre médias et religions
3. ISC4705 Communications pour le développement durable
4. ISC4714 Communication et anthropologie
5. ISC4720 Stage 2
6. ISC4730 Recherche ou travail dirigé

		Cours au choix : 9 crédits
	Reconnaissance de 60 crédits	60 crédits à compléter

N.B : Les renseignements présentés dans ce document pourraient être sujets à changements par l'Université.

Communications sociales | Social Communications

Baccalauréat ès arts spécialisé | Honours Bachelor of Arts

Matricule | Student No: TRJS Techniques de réadaptation et de justice pénale

Nom | Surname: La Cité

Prénom | Given name: 60 crédits

POSt Code

1^{ère} inscription
1st Registration

1

5

9

20

Formation fondamentale | Foundational Courses Cours obligatoires (24 crédits) | Compulsory Courses (24 credits)

		Cr	Ins Reg	Note Mark
HTP1501/1101	Courants de la pensée occidentale <i>Trends in Western Thought</i>	3		EQ
HTP1502/1102	Imaginaire artistique et littéraire: expressions de l'expérience humaine <i>Artistic and Literary Imagination: Expressions of the Human Experience</i>	3		EQ
HTP1503/1103	Personnes, politique et planète <i>People, Politics and the Planet</i>	3		EQ
HTP1504/1104	Foi, justice et bien commun <i>Faith, Justice and the Common Good</i>	3		EQ
ISC2709/2309	Pratique du français <i>English Composition</i>	3		EQ
ISC2714/2314	Parole publique <i>Public Speaking</i>	3		EQ
PHI2581/2181	Le savoir humain <i>Human Knowledge</i>	3		EQ

3 crédits parmi | 3 credits from

MIS2503/2103 OU / OR	Religions du monde <i>World Religions</i>	3		EQ
THO1706/1306 OU / OR	Exploration du phénomène sacré <i>Exploring the Sacred</i>	3		
THO1707/1307	Comprendre la Bible <i>Understanding the Bible</i>	3		

Spécialisation en communications sociales | Specialization in Social Communications Cours obligatoires (60 crédits) | Compulsory Courses (60 credits)

		Cr	Ins Reg	Note Mark
ISC1708/1308	Initiation aux nouveaux médias <i>Introduction to New Media</i>	3		
ISC1710/1310	Méthodes et recherche en communication <i>Communication Research and Methodology</i>	3		
ISC2701/2301	Communication et organisations <i>Communication and Organizations</i>	3		EQ
ISC2706/2306	Médias et éthique <i>Media and Ethics</i>	3		
ISC2707/2307	Introduction à la communication <i>Introduction to Communication</i>	3		
ISC2726/2326	Presse : principes d'écriture <i>Print Media 1: Writing Principles</i>	3		
ISC2728/2328	Plan de communication <i>Communication Plan</i>	3		
ISC3700/3300	Théories de la communication médiatisée <i>Theories of Mediated Communication</i>	3		
ISC3727/3327	Théories des communications sociales <i>Theories of Social Communication</i>	3		
ISC3739/3339	Introduction aux relations publiques <i>Introduction to Public Relations</i>	3		
ISC4700/4300	Argumentation et communication persuasive <i>Argumentation and Persuasive Communication</i>	3		
ISC4706/4306	Analyse d'enjeux <i>Stakes Analysis</i>	3		

Cours optionnels (24 crédits) | Optional Courses (24 credits)

		Cr	Ins Reg	Note Mark
9 crédits parmi (niveau 2000) 9 credits from (2000 level)				
ISC2713/2313 OU / OR	Journalisme électronique <i>Electronic Journalism</i>	3		
ISC2715/2315 OU / OR	Son et radio <i>Sound and Radio Production</i>	3		
ISC2717/2317 OU / OR	Vidéo I : les bases <i>Video 1: The Basics</i>	3		
ISC2729/2329 OU / OR	Communication interpersonnelle <i>Interpersonal Communication</i>	3		EQ
ISC2731/2331 OU / OR	Conception de la société <i>Conceptions of Society</i>	3		
ISC2737/2337 OU / OR	Question spéciales 1 en communications sociales <i>Special Topics in Social Communication 1</i>	3		
ISC2742/2342	Outils de la communication stratégique <i>Strategic Communication Tools</i>	3		

6 crédits parmi (niveau 3000) 6 credits from (3000 level)				
ISC3701/3301 OU / OR	Marketing des causes sociales <i>Social Marketing</i>	3		
ISC3702/3302 OU / OR	Médias et débats de société <i>Media and Great Social Debates</i>	3		
ISC3705/3305 OU / OR	Psychosociologie de la communication de masse <i>Psycho Sociology of Mass Communications</i>	3		
ISC3718/3318 OU / OR	Analyse de contenu <i>Content Analysis</i>	3		
ISC3731/3331	Connaissance des médias <i>Knowing the Media</i>	3		
3 crédits parmi (niveau 3000) 3 credits from (3000 level)				
ISC3703/3303 OU / OR	Déontologie de la communication <i>Professional Ethics in Communication</i>	3		
ISC3709/3309 OU / OR	Conception d'émission <i>Creating Media Programming</i>	3		
ISC3712/3312 OU / OR	Photographie : sémiologie de l'image <i>Photography: Semiology of Image</i>	3		
ISC3713/3313 OU / OR	Vidéo 3 : production avancée <i>Video 3: Advanced Production</i>	3		
ISC3719/3319 OU / OR	Questions spéciales en communications sociales II <i>Special Topics in Social Communication II</i>	3		
ISC3720/3320 OU / OR	Stage 1 <i>Internship 1</i>	3		EQ
ISC3750/3350 OU / OR	Pratiques contemporaines du journalisme <i>Contemporary Journalism Practices</i>	3		
ISC3754/3354	Vidéo 2 : documentaire <i>Video 2: Documentary</i>	3		
6 crédits parmi (niveau 4000) 6 credits from (4000 level)				
ISC4702/4302 OU / OR	Communications sociales et médias sociaux <i>Social Communications and Social Media</i>	3		
ISC4704/4304 OU / OR	Interactions entre médias et religions <i>Media and Religious Traditions</i>	3		
ISC4705/4305 OU / OR	Communications pour développement durable <i>Communications for Sustainable Development</i>	3		
ISC4714/4314 OU / OR	Communication et anthropologie <i>Communication and Anthropology</i>	3		
ISC4720/4320 OU / OR	Stage 2 <i>Internship 2</i>	3		
ISC4730/4330	Recherche ou travail dirigé <i>Research or Directed Study</i>	3		
Cours au choix – 36 crédits (6 crédits doivent être de niveau 3000 ou 4000) <i>Elective courses – 36 credits (6 credits must be of 3000 OR 4000 level)</i>		Cr	Ins/ Reg	Note Mark
OPT1XXX			3	EQ
			3	
			3	
			3	
OPT2XXX			3	EQ
			3	
			3	
			3	
OPT3XXX			3	EQ

Cours Course	Préalables Prerequisites
ISC3713/ ISC3313; ISC3754/ISC3354	ISC2717 / ISC2317
ISC3750/ISC3350	ISC2726/ISC2326

COLLÈGE BORÉAL



PROTOCOLE D'ENTENTE

entre

UNIVERSITÉ SAINT-PAUL

corporation légalement constituée, ayant ses bureaux au 223, rue Main, Ottawa, Ontario, K1S1C4 et représentée par madame Chantal Beauvais, rectrice, dûment autorisée aux fins des présentes, comme elle le déclare

et

COLLÈGE LA CITÉ

corporation légalement constituée, ayant ses bureaux au 801, promenade de l'Aviation, Ottawa, Ontario, K1K 4R3 et représentée par madame Lise Bourgeois, présidente, dûment autorisée aux fins des présentes, comme elle le déclare

et

COLLÈGE BORÉAL

corporation légalement constituée, ayant ses bureaux au 21, boulevard Lasalle, Sudbury, Ontario, 3PA6B1 et représentée par monsieur Daniel Giroux, président, dûment autorisé aux fins des présentes, comme il le déclare

Parcours de transferts des programmes du Collège La Cité et du Collège Boréal vers les programmes de l'Université Saint-Paul

La mission et les objectifs de l'entente de collaboration entre le Collège Boréal, le Collège La Cité et l'Université Saint-Paul stipulent, entre autres, que le Collège Boréal, le Collège La Cité et l'Université Saint-Paul s'engagent à encourager l'excellence en apprentissage, assurer des possibilités de formation et accroître l'accès aux programmes d'études postsecondaires en français et la mobilité entre les établissements.

En reconnaissance de cette entente-cadre, les parties conviennent que :

Les diplômés du Collège Boréal et les diplômés du Collège La Cité des programmes identifiés à l'annexe 1 ont la possibilité d'accéder aux programmes de Communications sociales, Éthique publique, Études de conflits et Relations humaines et spiritualité de l'Université Saint-Paul et d'obtenir un baccalauréat ès arts spécialisé approfondi après avoir complété avec succès les cours du programme.

1. ADMISSIBILITÉ

- a) Les diplômés issus des programmes du Collège Boréal et du Collège La Cité identifiés à l'annexe 1 seront admissibles aux programmes de l'Université Saint-Paul spécifiés à ladite annexe ;
- b) les candidats admissibles qui s'inscrivent dans un des programmes visés par la présente entente recevront une reconnaissance de leur diplôme collégial équivalant à 60 crédits universitaires ;
- c) l'Université Saint-Paul ne limitera pas le nombre de diplômés admissibles provenant du Collège Boréal et du Collège La Cité ;
- d) les candidats doivent avoir obtenu leur diplôme d'études collégiales et doivent remplir les conditions générales d'admission de l'Université Saint-Paul, telles que décrites dans son annuaire.

2. CRITÈRES D'ADMISSION

Les candidats admissibles du Collège Boréal et du Collège La Cité désirant se prévaloir de la présente entente doivent suivre la procédure suivante :

- a) remplir le formulaire de demande d'admission de l'Université Saint-Paul ;
- b) présenter cette demande d'admission au plus tard le 30 avril, demande qui doit être accompagnée d'un relevé de notes attestant l'obtention du diplôme dans un des programmes identifiés à l'annexe 1 ou encore de l'inscription à l'un des programmes identifiés à l'annexe 1 ;
- c) payer les frais administratifs reliés à la demande d'admission.

3. CHANGEMENTS AUX CONDITIONS D'ADMISSION ET AUX PROGRAMMES D'ÉTUDES

L'Université Saint-Paul est responsable d'informer le Collège La Cité et le Collège Boréal au printemps de chaque année de tout changement dans ses conditions d'admission, ses programmes d'études et d'apporter les changements au protocole, s'il y a lieu.

4. MODALITÉS ADMINISTRATIVES DE L'ENTENTE D'ARTICULATION

4.1 Corps professoral

Le corps professoral de chaque établissement est régi par sa propre convention collective. Les trois parties s'entendent pour encourager le développement professionnel.

4.2 Aspects financiers

Les trois parties conviennent que les droits de scolarité ainsi que tout financement relié aux programmes appartiennent à l'établissement qui les reçoit.

Les trois parties pourront faire état de ce protocole d'entente dans les documents de promotion de leurs programmes d'études respectifs et leur site web. Les parties conviennent que toute publicité ou activité de marketing du programme est la responsabilité de l'établissement qui entreprend la publicité ou le marketing.

Les trois parties conviennent qu'elles sont responsables respectivement des coûts associés à cette entente.

4.3 Droit de refus

L'Université Saint-Paul se réserve le droit de refuser d'appliquer le présent protocole d'entente à un candidat ayant obtenu un diplôme collégial visé par le protocole plus de trois (3) ans avant sa demande d'admission.

4.4 Durée de l'entente

La présente entente s'applique aux diplômés des programmes identifiés à l'annexe 1. Elle se renouvellera automatiquement, d'année en année, à moins que l'une des parties ne donne un préavis d'au moins trois (3) mois aux autres parties de son intention de se retirer.

4.5. Règlement des différends

Tout désaccord entre les parties au sujet de l'interprétation, de l'application ou de l'administration de cette entente ou tout défaut des parties de s'entendre lorsqu'une entente est nécessaire, désignés globalement ici de « différends », doit être tranché conformément aux dispositions du présent article. Cependant, la décision d'une partie de résilier l'entente selon l'article 4.4 ne constitue par un différend aux fins de l'article.

Les parties feront tous les efforts raisonnables pour régler le différend rapidement et à l'amiable par voie de médiation ou autrement.

Si le différend ne peut être réglé dans un délai raisonnable, ce différend doit être soumis à l'arbitrage d'un seul arbitre conformément aux dispositions suivantes :

- a. La partie qui désire l'arbitrage, fait parvenir aux autres parties un avis d'arbitrage ;
- b. Les parties doivent conjointement désigner un arbitre acceptable pour les trois parties dans les dix (10) jours ouvrables suivant l'envoi de l'avis d'arbitrage ;
- c. Si les parties ne s'entendent pas sur le choix d'un arbitre dans ce délai de dix (10) jours ouvrables, un arbitre doit être désigné par un juge de la Cour supérieure de justice de l'Ontario de la ville d'Ottawa ;

- d. Les séances d'arbitrage se tiennent à la ville d'Ottawa ;
- e. L'arbitre a le pouvoir de déterminer sa propre procédure et peut rendre sa décision par écrit ou selon toute autre forme qu'elle ou il choisit ;
- f. Chaque partie paie la moitié des frais d'arbitrage ;
- g. La décision de l'arbitre est finale et sans appel et lie les parties.

4.6. Indemnisation

L'Université Saint-Paul s'engage à indemniser le Collège La Cité à l'égard de toute obligation ou perte et de tous coûts, dommages-intérêts et dépenses (y compris les honoraires d'avocats, d'experts et de consultants), causes d'action, actions, réclamations, demandes, poursuites ou autres instances judiciaires que toute personne pourrait faire, subir, engager, présenter ou intenter et qui découleraient de quelque façon de cette entente ou s'y rapportent d'une manière ou d'une autre résultant de tout acte, volontaire ou non, de la négligence de la part de l'Université Saint-Paul, de ses agents, de son personnel, de ses délégués, de ses bénévoles ou de toute personne pour qui l'Université Saint-Paul est légalement responsable.

L'Université Saint-Paul s'engage à indemniser le Collège Boréal à l'égard de toute obligation ou perte et de tous coûts, dommages-intérêts et dépenses (y compris les honoraires d'avocats, d'experts et de consultants), causes d'action, actions, réclamations, demandes, poursuites ou autres instances judiciaires que toute personne pourrait faire, subir, engager, présenter ou intenter et qui découleraient de quelque façon de cette entente ou s'y rapportent d'une manière ou d'une autre résultant de tout acte, volontaire ou non, de la négligence de la part de l'Université Saint-Paul, de ses agents, de son personnel, de ses délégués, de ses bénévoles ou de toute personne pour qui l'Université Saint-Paul est légalement responsable.

Le Collège La Cité s'engage à indemniser l'Université Saint-Paul à l'égard de toute obligation ou perte et de tous coûts, dommages-intérêts et dépenses (y compris les honoraires d'avocats, d'experts et de consultants), causes d'action, actions, réclamations, demandes, poursuites ou autres instances judiciaires que toute personne pourrait faire, subir, engager, présenter ou intenter et qui découleraient de quelque façon de cette entente ou s'y rapportent d'une manière ou d'une autre résultant de tout acte, volontaire ou non, de la négligence de la part du Collège La Cité, de ses agents, de son personnel, de ses délégués, de ses bénévoles ou de toute personne pour qui le Collège La Cité est légalement responsable.

Le Collège Boréal s'engage à indemniser l'Université Saint-Paul à l'égard de toute obligation ou perte et de tous coûts, dommages-intérêts et dépenses (y compris les honoraires d'avocats, d'experts et de consultants), causes d'action, actions, réclamations, demandes, poursuites ou autres instances judiciaires que toute personne pourrait faire, subir, engager, présenter ou intenter et qui découleraient de quelque façon de cette entente ou s'y rapportent d'une manière ou d'une autre résultant de tout acte, volontaire ou non, de la négligence de la part du Collège Boréal, de ses agents, de son personnel, de ses délégués, de ses bénévoles ou de toute personne pour qui le Collège Boréal est légalement responsable.

4.7. Correspondance

Toute correspondance destinée au Collège La Cité et afférente au présent contrat devra être adressée à :

Vice-présidence à l'Enseignement et réussite scolaire
Collège La Cité
801, promenade de l'Aviation
Ottawa, ON, K1K4R3
Téléphone : 613 742-2493, poste 2003
Télécopieur : 613 742-2469

Toute correspondance destinée au Collège Boréal et afférente au présent contrat devra être adressée à :

Vice-présidence – Enseignement
Collège Boréal
21, boulevard Lasalle
Sudbury, ON, P3A6B1
Téléphone : 705 560-6673, poste 2750
Télécopieur : 705 560-0545

Toute correspondance destinée à l'Université Saint-Paul et afférente au présent contrat devra être adressée à :

Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche
Université Saint-Paul
223, rue Main
Ottawa, ON, K1S1C4
Téléphone : 613 236-1393, poste 2202
Télécopieur : 613 782-3005

4.8. Droit applicable

La présente entente doit être interprétée conformément au droit applicable dans la province de l'Ontario.

4.9. Intégralité de l'entente

Les parties conviennent que la présente entente contient l'énoncé intégral et unique de l'entente intervenue entre elles relativement à l'offre du programme. Elle remplace et met fin à toute représentation, négociation ou proposition antérieure relativement à l'objet de la présente.

4.10. Clauses diverses

Le préambule (principes de bases) fait partie intégrante de la présente entente.

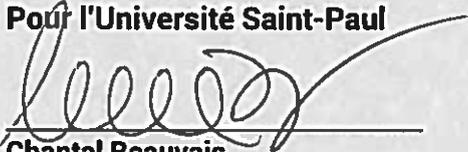
Cette entente n'a pas pour effet de faire de l'une ou de l'autre partie l'agente de l'autre partie, sa représentante légale, sa partenaire dans cette co-entreprise, son associée, employée ou préposée. Elle ne crée aucune relation fiduciaire ou mandataire entre les parties.

Chacune des parties reconnaît qu'elle n'a aucune autorité pour assumer ou créer quelque obligation que ce soit, expresse ou implicite, au nom de l'autre partie, sauf et strictement pour ce qui est expressément prévue par cette entente. Chacune des parties reconnaît également qu'elle n'a aucune autorité pour lier l'autre partie de quelque manière que ce soit, ni pour engager la responsabilité de l'autre partie.

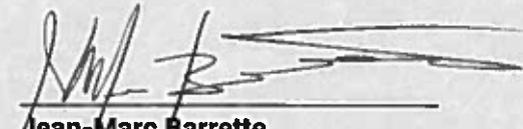
5. SIGNATAIRES DE L'ENTENTE

En foi de quoi, les parties ont signé à Ottawa, le 1^{er} février 2017 :

Pour l'Université Saint-Paul

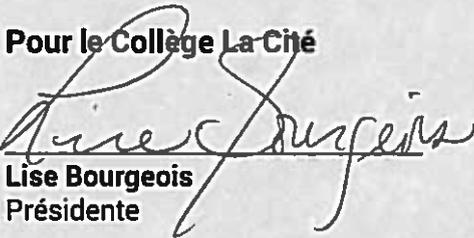


Chantal Beauvais
Rectrice



Jean-Marc Barrette
Vice-recteur

Pour le Collège La Cité

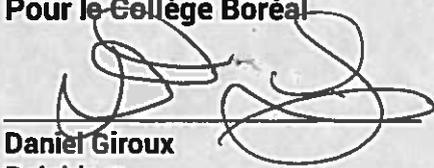


Lise Bourgeois
Présidente



Lynn Casimiro
Vice-présidente, Enseignement
et réussite scolaire

Pour le Collège Boréal



Daniel Giroux
Président



Danielle Talbot-Larivière
Vice-présidente – Enseignement

Annexe 1

Ententes conclues entre l'Université Saint-Paul et les collèges La Cité et Boréal – 2016

No	Programmes de l'Université Saint-Paul	Programmes collégiaux	Collège
1	Communications sociales	Parajuriste	La Cité
2	Communications sociales	Techniques de réadaptation et de justice pénale	La Cité
3	Communications sociales	Techniques de travail social – gérontologie	La Cité
4	Communications sociales	Techniques d'éducation spécialisée	Commun
5	Éthique publique	Éducation en services à l'enfance	Commun
6	Éthique publique	Études sur la paix et les conflits	Boréal
7	Éthique publique	Gestion des ressources humaines – postdiplôme*	Boréal
8	Éthique publique	Journalisme	La Cité
9	Éthique publique	Soins paramédicaux	Commun
10	Éthique publique	Techniques de réadaptation et de justice pénale	La Cité
11	Éthique publique	Techniques de travail social	Commun
12	Éthique publique	Techniques de travail social – gérontologie	La Cité
13	Éthique publique	Techniques d'éducation spécialisée	Commun
14	Éthique publique	Techniques des services policiers	Commun
15	Études de conflits	Parajuriste	La Cité
16	Études de conflits	Techniques de réadaptation et de justice pénale	La Cité
17	Études de conflits	Techniques de travail social – gérontologie	La Cité
18	Relations humaines et spiritualité	Éducation en services à l'enfance	Commun
19	Relations humaines et spiritualité	Études sur la paix et les conflits	Boréal
20	Relations humaines et spiritualité	Gestion des ressources humaines – postdiplôme*	Boréal
21	Relations humaines et spiritualité	Parajuriste	La Cité
22	Relations humaines et spiritualité	Techniques de réadaptation et de justice pénale	La Cité
23	Relations humaines et spiritualité	Techniques de travail social – gérontologie	La Cité
24	Relations humaines et spiritualité	Techniques d'éducation spécialisée	Commun

* Pour tout détenteur d'un DEC de deux ou trois ans et d'un Certificat postdiplôme du programme Gestion des ressources humaines du Collège Boréal, 30 crédits additionnels pourraient vous être attribués lors de l'admission à moins que votre DEC bénéficie déjà d'une entente d'articulation avec l'USP, où l'étudiant recevra les crédits déjà prévus dans l'entente. Pour tous détenteurs d'un baccalauréat, conformément à l'exigence de résidence, l'USP ne pourra accorder plus de 60 crédits en équivalence.



Liste des cours à compléter par les diplômés du programme **Techniques de réadaptation et de justice pénale** du Collège La Cité inscrits au programme **Communications sociales** de l'Université Saint-Paul

Formation disciplinaire (51 crédits)

33 crédits obligatoires

- ISC1708 **Initiation aux nouveaux médias**
Initiation à l'étude de quelques techniques de la communication et à l'étude des médias. Introduction aux lois du langage de l'image, à la photographie, au montage audiovisuel (image et son), à l'informatique et aux nouvelles technologies de communication.
- ISC1710 **Méthodes de recherche en communication**
Bases en méthodologie de la recherche en communication. Distinguer l'argumentation des démarches empiriques. Distinguer les approches qualitatives et quantitatives. Fondements du travail qualitatif et quantitatif.
- ISC2706 **Médias et éthique**
Éléments constitutifs du comportement éthique. Critères éthiques de base en communication médiatisée. Droits et libertés en situation communicationnelle. Codes de déontologie des diverses institutions. Analyse de cas rencontrés dans la pratique médiatique persuasive et imaginaire.
- ISC2707 **Introduction à la communication**
Initiation au langage de la communication. Introduction aux principaux concepts de la communication. Présentation des modèles utilisés en communication. Fonctions de la communication. De la communication personnelle à la communication médiatisée.
- ISC2726 **Presse : principes d'écriture**
Règles de l'écriture d'information reliant l'apprentissage de l'écriture de presse à celui de la lecture de presse, et les règles d'écriture aux théories qui les éclairent. Techniques de base touchant la cueillette, le traitement et la diffusion de l'information dans la presse écrite. Nouvelle, reportage et chronique. Exposés magistraux et ateliers pratiques.
- ISC2728 **Plan de communication**
Notions de campagne, d'objectifs, de public cible, de canal, d'environnement, etc. Planification d'actions stratégiques. Élaboration du plan de communication et procédures d'évaluation. Gestion de projets.
- ISC3700 **Théories de la communication médiatisée**
Théories sur la nature et sur l'influence psychologique, sociale et culturelle de la communication médiatisée. Introduction à la compréhension des théories de «la balle magique», de l'influence sélective, de la différenciation sociale, de l'influence indirecte, de l'organisation sociale, de la construction sociale de la réalité, etc.
- ISC3727 **Théories des communications sociales**
Présentation approfondie d'un certain nombre de théories. Notamment : question des technologies et de leurs effets; question des réseaux et des systèmes; question de la culture et du symbolique; question des conflits et des idéologies; théories critiques; apport des neurosciences.
- ISC3739 **Introduction aux relations publiques**
Historique et modèles de base. Principaux programmes, instruments, publics, milieux de travail. Management, marketing, publicité, affaires publiques. Étude de cas.

- ISC4700 **Argumentation et communication persuasive**
Éléments de théorie d'argumentation. Notion d'argumentaire en communication. Exercices de rédaction et d'intervention publique.
- ISC4706 **Analyse d'enjeux**
Développer des aptitudes à l'analyse de situations sociales ou de situations socio-politiques. Notions de situation, d'acteurs, de problématiques, d'enjeux, de contraintes. Repérage d'enjeux sociaux. Repérage d'enjeux de communication. Formulation d'analyse de cas.

6 crédits parmi (niveau 2000)

- ISC 2713 **Journalisme électronique**
Initiation à la recherche et à la cueillette des nouvelles. Procédures de vérification. Initiation à la rédaction pour les médias électroniques. Initiation à la présentation des nouvelles. Initiation à l'entrevue radiophonique et télévisuelle.
- ISC2715 **Son et radio**
Le son pour la communication. Qualités du son. Techniques de prise de son. Techniques de montage sonore. Application à la radio. Initiation à la réalisation et à la mise en ondes.
- ISC2717 **Vidéo I : les bases**
Introduction au langage télévisuel. Prises des images et leur composition. Prise de son, éclairage et montage. Exercices de base devant la caméra. Production d'un court reportage. Cours préalable aux autres cours de vidéo.
- ISC2731 **Conception de la société**
Grandes traditions de compréhension de la société. Notamment à : la tradition fonctionnaliste (Durkheim, Malinowski); la tradition des groupes en conflit (le marxisme, le féminisme); les traditions interactionnistes; les conceptions économiques du social.
- ISC2737 **Question spéciales en communications sociales**
Étude d'un sujet d'actualité sous un angle et un éclairage particuliers.
- ISC2742 **Outils de la communication stratégique**
Initiation aux outils de base d'une communication stratégique réussie. Outils de recherche et d'analyse. Rédaction de messages et intégration à l'illustration, la photo ou la vidéo. Relations de presse et relations médias. Expositions et objets promotionnels. Utilisation des médias sociaux.

6 crédits parmi (niveau 3000)

- ISC3701 **Marketing des causes sociales**
Marketing général, marketing social, publicité sociale et phénomènes connexes. Concepts fondamentaux et démarche du marketing et de la publicité appliqués à la promotion des idées, des valeurs et des causes sociales: analyse du produit, analyse de la clientèle, définition des objectifs de marketing et de communication, évaluation des campagnes.
- ISC3702 **Médias et débats de société**
Cours sur les grands débats sociaux relatifs aux médias et aux nouveaux médias. Notamment : l'information et la sphère publique; la place des minorités; la grande culture et la culture populaire; les grandes peurs : le sexe, les rumeurs, la violence, la consommation, la mort, la religion.
- ISC3705 **Psychosociologie de la communication de masse**
Principales théories et principaux concepts de la psychologie sociale nécessaires à la compréhension des phénomènes de communication, du cheminement de l'information et de ses effets. Concepts classiques : attitude, attribution, persuasion, dissonance cognitive. Concepts contemporains de la cognition sociale : biais, *heuristics*.

- ISC3718 **Analyse de contenu**
Méthode de l'analyse de contenu. Étude critique du discours religieux dénommé et dénoté dans les émissions produites à la radio et à la télévision et dans la presse écrite. Traitement des sujets religieux et la couverture donnée aux événements religieux. Le «religieux» dans les autres productions.
- ISC3731 **Connaissance des médias**
Développement et avenir des grands médias. Logique commerciale et modèles de financement. Compréhension des enjeux des médias dans leur contexte social. Paysage médiatique national et mondialisation.

6 crédits parmi (niveau 4000)

- ISC4702 **Communications sociales et médias sociaux**
Notion de communication sociale. Évolution du Web et avènement des médias sociaux. Types de médias sociaux et principaux usages. Médias sociaux et pratiques actuelles de communication.
- ISC4704 **Interactions entre médias et religions**
Heurts historiques entre médias et religions. Culture, religions et médias. Divergences et convergences possibles. Religions et nouvelles technologies.
- ISC4705 **Communications pour le développement durable**
Évolution du concept du développement durable et ses différentes définitions. Rôle et responsabilité de communications sociales dans le développement durable. Stratégies de communication pour sa mise en œuvre.
- ISC4714 **Communication et anthropologie**
Notions de culture et de socialisation. Mythes et rituels. Imaginaire et rationalité. Construction sociale du sens. Figure de l'être humain dans la culture médiatique, figure retouchée par l'expérience moderne de la communication sociale. Communication institutionnalisée.
- ISC4720 **Stage 2**
Mis en pratique des connaissances acquises. Activités encadrées par un superviseur dans un milieu professionnel de communication. Rédaction d'un rapport de stage.
- ISC4730 **Recherche ou travail dirigé**
Étude individuelle ou en petit groupe d'un sujet répondant aux besoins ou intérêts particuliers d'étudiants. Dossier de réalisation. Possibilité de reconnaître une activité professionnelle pertinente en milieu d'information ou de communication.

Trois cours au choix pour un total de 9 crédits

Pour un total de 60 crédits

N.B : Les renseignements présentés dans ce document pourraient être sujets à changements par l'Université Saint-Paul

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

UN DIPLÔME COLLÉGIAL ET UNIVERSITAIRE EN QUATRE ANS, C'EST POSSIBLE !

SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE L'UNIVERSITÉ SAINT-PAUL, LA CITÉ ET LE COLLÈGE BORÉAL

Ottawa, le 1^{er} février 2017 – Afin de faciliter la transition des étudiants collégiaux vers des études universitaires, l'Université Saint-Paul, La Cité et le Collège Boréal ont procédé aujourd'hui à la signature d'une nouvelle entente-cadre formalisant l'octroi systématique de crédits universitaires aux diplômés de programmes offerts à La Cité et au Collège Boréal.

Grâce à ce nouvel accord qui touche quatre programmes de l'Université Saint-Paul (*B.A en communications sociales, B.A en études de conflits, B.A. en éthique publique et B.A. en relations humaines et spiritualité*), les étudiants diplômés de La Cité et du Collège Boréal pourront profiter de 32 nouvelles ententes menant à des études universitaires. En outre, quatre ententes existantes se verront bonifiées.

Ainsi, les étudiants collégiaux et universitaires auront maintenant droit à une panoplie d'options additionnelles afin de compléter leur parcours académique « 2+ 2 », soit l'obtention d'un diplôme d'études collégiales et d'un baccalauréat en quatre ans.

À titre d'exemple, les diplômés de La Cité en *Techniques de réadaptation et de justice pénale* auront droit à un maximum de 60 crédits s'ils décident de poursuivre un *B.A. en relations humaines et spiritualité* à l'Université Saint-Paul. Quant à eux, les diplômés du Collège Boréal en *Études sur la paix et les conflits* pourront dorénavant recevoir jusqu'à 60 crédits s'ils choisissent de faire un *B.A. en étude de conflits* à l'USP.

Des annexes détaillées, expliquant les nouvelles ententes et celles modifiées, sont jointes à ce communiqué de presse (voir annexe 1 et annexe 2).

En Ontario, le Conseil sur l'articulation et le transfert de l'Ontario (CATON) travaille de concert avec les 44 établissements d'enseignement postsecondaire financés par le gouvernement provincial afin d'améliorer le parcours des étudiants et de réduire les obstacles pour ceux qui cherchent à effectuer un transfert de crédits.

Pour en apprendre davantage sur la reconnaissance de crédits en Ontario, consultez le www.ONTransfer.ca.

Citations

« Ce que les étudiants cherchent, c'est la possibilité d'obtenir de bons emplois rapidement et d'avoir un cheminement de carrière prometteur. Ce que les employeurs cherchent, ce sont des gens qui ont à la fois des connaissances pratiques et théoriques, qui sont capables de travailler et de réfléchir à propos de leur travail. C'est ce que cette double diplomation offre, en assurant la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. »

Chantal Beauvais, rectrice de l'Université Saint-Paul

« La Cité se réjouit de la poursuite de sa collaboration avec l'Université St-Paul pour la mobilité de ses étudiants. Les 20 nouvelles ententes qui s'ajoutent aux 13 en place témoignent du succès du partenariat entre nos deux institutions. Je suis donc ravie du fait que ces ententes favoriseront l'accès à un plus grand nombre de programmes complémentaires pour nos étudiants qui souhaitent compléter leur formation au niveau universitaire. Je tiens à remercier les différents intervenants pour le travail effectué au cours des dernières années. »

Lise Bourgeois, présidente de La Cité

« Le Collège Boréal s'engage à accroître la mobilité étudiante et nous sommes particulièrement fiers de nos ententes avec d'autres établissements de langue française. Le parcours de transfert bilatéral des programmes Études sur la paix et les conflits (Collège Boréal) et Études de conflits (Université Saint-Paul) favorise la transférabilité d'étudiants des deux établissements, ce qui ne peut être que bénéfique pour la communauté francophone de l'Ontario ! »

Daniel Giroux, président du Collège Boréal

PHOTO + BAS DE VIGNETTE

En bref

À propos de l'Université Saint-Paul

L'Université Saint-Paul est le collège fondateur de l'Université d'Ottawa (1848), avec laquelle elle a conservé un lien de fédération depuis 1965. Bilingue et à échelle humaine, elle offre des programmes en communications sociales, counselling et psychothérapie, droit canonique, éthique publique, études de conflits, philosophie, relations humaines et théologie. En 2017, elle procèdera au lancement officiel de son école d'innovation sociale.

À propos de La Cité

À titre d'établissement phare de l'enseignement collégial de langue française en Ontario, La Cité, le collège d'arts appliqués et de technologie, place la réussite de l'étudiant au premier plan, en lui offrant des installations à la fine pointe de la technologie et un milieu d'apprentissage axé sur des pratiques expérientielles modernes et tournées vers l'avenir. Les diplômés du Collège sont reconnus comme étant compétents, engagés et créatifs, capables de contribuer au développement économique, social et culturel partout en Ontario, au Canada et ailleurs.

À propos du Collège Boréal

Créé en 1995, le Collège Boréal est un établissement de formation et d'enseignement postsecondaire de langue française qui œuvre au développement durable de la communauté francophone de l'Ontario. Le Collège Boréal offre un service à guichet unique dans 7 campus et 36 centres d'accès répartis dans 25 communautés. Plus de 70 ententes d'articulation ont été établies entre le Collège Boréal et d'autres établissements de formation postsecondaire. De tous les collèges de la province, Boréal enregistre le plus haut taux de satisfaction des étudiants, le plus haut taux d'obtention de diplômes, le plus haut taux de satisfaction de ses diplômés et le plus haut taux d'obtention d'emploi !

– 30 –

Renseignements :

Sean Burgess
Agent de communications, Université Saint-Paul
613 236-1393, poste 2310
sburgess@ustpaul.ca

Pascale Montminy
Gestionnaire, Communications et relations publiques, La Cité
613 742-2483, poste 2463
pmontm@lacitec.on.ca

Josée Campeau-Rousselle
Chef – Communications et relations médiatiques, Collège Boréal
705 560-6673, poste 1235
josee.campeau-rousselle@collegeboreal.ca

MEDIA RELEASE

For immediate release

A COLLEGE AND UNIVERSITY DIPLOMA IN FOUR YEARS: IT'S POSSIBLE!

AGREEMENT SIGNED BETWEEN SAINT PAUL UNIVERSITY, LA CITÉ AND COLLÈGE BORÉAL

Ottawa, February 1, 2017 – To help college students make the transition to university studies, Saint Paul University, La Cité and Collège Boréal today signed a new framework agreement formalizing the systematic granting of university credits to graduates of programs offered at La Cité and Collège Boréal.

Thanks to this new agreement, which affects four Saint Paul University programs (*B.A. in Social Communication, B.A. in Conflict Studies, B.A. in Public Ethics, and B.A. in Human Relations and Spirituality*), graduates of La Cité and Collège Boréal can take advantage of 32 new agreements leading to university studies. Furthermore, 4 existing agreements will be enriched.

In this way, college and university students will now have access to a wide array of additional options to complete their “2 + 2” academic journey: a college diploma and a B.A. in four years.

For example, graduates of La Cité in *Techniques de réadaptation et de justice pénale* will receive up to 60 credits if they decide to do a *B.A. in Human Relations and Spirituality* at Saint Paul University. Graduates of Collège Boréal in *Études sur la paix et les conflits* can now receive up to 60 credits if they choose to do a *B.A. in Conflict Studies* at Saint Paul University.

Detailed explanations of the new and modified agreements are attached to this media release (see appendix 1 and appendix 2).

The Ontario Council on Articulation and Transfer (ONCAT) is working with the 44 post-secondary educational institutions funded by the provincial government to improve education pathways for students and to reduce the obstacles for those seeking to transfer credits.

To find out more about the recognition of credits in Ontario, visit www.ONTransfer.ca.

Quotes

“Students are looking for the possibility of getting good jobs quickly and having a promising career path. Employers are looking for people who have both practical and theoretical knowledge, who are able to work and reflect on their work. That is what this double degree offers, by ensuring the formation of a highly qualified workforce.”

Chantal Beauvais, rector, Saint Paul University

“La Cité is very excited to be continuing its collaboration with Saint Paul University to give our students greater mobility. The 20 new agreements being added to the 13 that are already in place are a sign of the success of the partnership between our two institutions. I am thrilled that these agreements promote access to a greater number of complementary programs for our students who want to complete their training at the university level. I would like to thank the various stakeholders for the work accomplished over the past few years.”

Lise Bourgeois, president, La Cité

“Collège Boréal is committed to increasing student mobility, and we are especially proud of our agreements with other French-language institutions. The bilateral transfer path of the *Études sur la paix et les conflits* (Collège Boréal) and Conflict Studies (Saint Paul University) programs promotes student transferability for both institutions, which can only benefit the francophone community in Ontario!”

Daniel Giroux, president, Collège Boréal

PHOTO + CAPTION

In brief

About Saint Paul University

Saint Paul University is the founding college of the University of Ottawa (1848), with which it has been federated since 1965. Bilingual and on a human scale, it offers programs in canon law, conflict studies, counselling and psychotherapy, human relations, philosophy, public ethics, social communication, and theology. In 2017, it will officially launch its school of social innovation.

About La Cité

As a flagship for French-language college education in Ontario, La Cité, the college of applied arts and technology, makes student success a priority by offering students state-of-the-art facilities and a learning environment based on modern, hands-on practices that are aimed towards the future. Graduates of La Cité are recognized as being competent, engaged and creative, able to contribute to economic, social and economic development throughout Ontario, Canada and internationally.

About Collège Boréal

Founded in 1995, Collège Boréal is a post-secondary French-language training and educational institution that works for the sustainable development of the francophone community in Ontario. Collège Boréal offers a unique one-stop service on 7 campuses and at 36 access centres in 25 communities. More than 70 articulation agreements have been established between Collège Boréal and other post-secondary institutions. Of all the colleges in the province, Boréal has the highest rate of student satisfaction, the highest rate of diploma completion, the highest rate of satisfaction by its graduates, and the highest rate of obtaining employment.

Information:

Sean Burgess
Communications officer, Saint Paul University
613 236-1393, ext. 2310
sburgess@ustpaul.ca

Pascale Montminy
Manager, Communications and public relations, La Cité
613 742-2483, ext.2463
pmontm@lacitec.on.ca

Josée Campeau-Rousselle
Head – Communications and media relations, Collège Boréal
705 560-6673, ext. 1235
josee.campeau-rousselle@collegeboreal.ca

Amendement
au
Protocole d'entente signé en janvier 2013
entre
l'Université Saint-Paul
et
le Collège La Cité

Cet amendement vise à modifier les articles 4.4 : *Durée de l'entente* et 4.5 : *Résiliation de l'entente*, ainsi que l'annexe 1.

- L'article 4.4 **Durée de l'entente** est modifié comme suit :

4.4 Durée de l'entente

La présente entente s'applique aux diplômés des programmes identifiés à l'annexe 1. Elle se renouvellera automatiquement, d'année en année, à moins que l'une des parties ne donne un préavis d'au moins trois (3) mois aux autres parties de son intention de se retirer.

- L'article 4.5 **Durée de l'entente** est supprimé.
- L'annexe 1 est modifiée pour comme suit :

Les titres de deux programmes ont été modifiés :

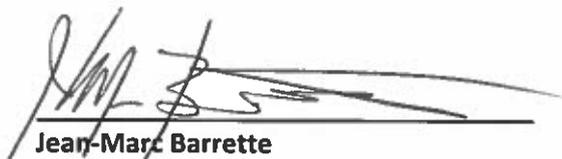
Titre initial	Titre modifié
Publicité	Publicité et communication marketing
Radiodiffusion	Radio

En foi de quoi, les parties ont signé à Ottawa le 1^{er} février 2017 :

Pour l'Université Saint-Paul

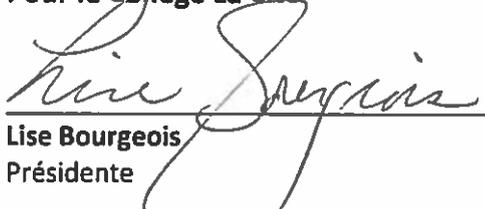


Chantal Beauvais
Rectrice



Jean-Marc Barrette
Vice-recteur

Pour le Collège La Cité



Lise Bourgeois
Présidente



Lynn Casimiro
Vice-présidente, Enseignement
et réussite scolaire



Le 20 janvier 2017

Amendement
au
Protocole d'entente signé en février 2015
entre
l'Université Saint-Paul
et
le Collège La Cité
et
le Collège Boréal

Cet amendement vise à modifier les articles 4.4 : *Durée de l'entente* et 4.5 : *Résiliation de l'entente*, ainsi que l'annexe 1.

- L'article 4.4 **Durée de l'entente** est modifié comme suit :

4.4 Durée de l'entente

La présente entente s'applique aux diplômés des programmes identifiés à l'annexe 1. Elle se renouvellera automatiquement, d'année en année, à moins que l'une des parties ne donne un préavis d'au moins trois (3) mois aux autres parties de son intention de se retirer.

- L'article 4.5 **Durée de l'entente** est supprimé.

- L'annexe 1 est modifiée pour comme suit :

Augmentation du nombre de crédits accordés aux diplômés du programme collégial Adjoint juridique envers les programmes universitaires Études de conflits et Relations humaines et spiritualité.

Annexe 1

Études de conflits (120 cr.)

Programmes de La Cité	Crédits reconnus	Crédits à compléter
Adjoint juridique	60	60
Techniques des services policiers	60	60
Techniques de travail social	60	60

Études de conflits (120 cr.)

Programmes de Boréal	Crédits reconnus	Crédits à compléter
Adjoint juridique	60	60
Techniques des services policiers	60	60
Techniques de travail social	60	60

Relations humaines et spiritualité (120 cr.)

Programmes de La Cité	Crédits reconnus	Crédits à compléter
Adjoint juridique	60	60
Techniques des services policiers	60	60
Techniques de travail social	60	60

Relations humaines et spiritualité (120 cr.)

Programmes de Boréal	Crédits reconnus	Crédits à compléter
Adjoint juridique	60	60
Techniques des services policiers	60	60
Techniques de travail social	60	60

Communications sociales (120 cr.)

Programmes de La Cité	Crédits reconnus	Crédits à compléter
Adjoint juridique	60	60
Techniques des services policiers	60	60
Techniques de travail social	60	60

Communications sociales (120 cr.)

Programmes de Boréal	Crédits reconnus	Crédits à compléter
Adjoint juridique	60	60
Techniques des services policiers	60	60
Techniques de travail social	60	60

En foi de quoi, les parties ont signé à Ottawa le 1^{er} février 2017 :

Pour l'Université Saint-Paul

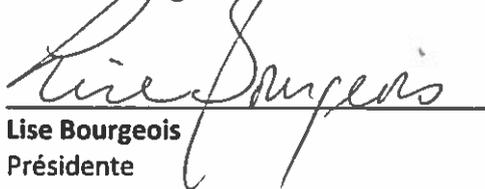


Chantal Beauvais
Rectrice

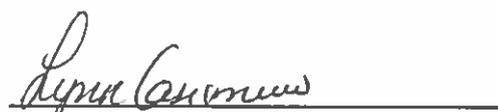


Jean-Marc Barrette
Vice-recteur

Pour le Collège La Cité



Lise Bourgeois
Présidente

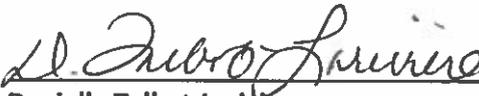


Lynn Casimiro
Vice-présidente à l'Enseignement

Pour le Collège Boréal



Daniel Giroux
Président



Danielle Talbot-Larivière
Vice-présidente – Enseignement